Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Urgent - je suis bloquer dans la ville de mon futur ex mari

Par Najibrah

Bonjour,

Je me tourne vers vous car j'entends trop de réponse et je suis perdu.

Pour résumé mon histoire, je me suis marié début février avec un parisien. je suis originaire de Lyon. je suis monté à paris le rejoindre on sait marier, je suis tomber enceinte tout de suite derrière. Malheureusement pour moi, mon mari n'était pas l'homme qu'il était. c'est un égoïste, manipulateur...

il ma tellement malmener pendant ma grossesse que j'ai accoucher prématurément à 6 mois d'un petit garçon. Aujourd'hui hui, j'aimerais divorcer partir de paris avec mon fils qui je précise ne vas pas voir à l'hôpital. et ne lui porte aucun intérêt. il a quitter le domicile depuis un moment, le problème c'est que le bail est à son nom et sa me fait peur qu'un jour je pars et il rentre changer les serrures. De plus, j'aimerais rentrer chez ma mère avec mon fils. Mais malgré qu'il ne s'occupe pas de lui j'ai peur de partir avec mon fils et que tout se retourne contre moi.

Je suis aller voir une juriste à la maison des droits et des avocats qui m'a dis que je devais attendre six mois avant de partir. J'en peux plus de la situation. Elle m'a dit que je ne pouvais partir comme sa sans divorce...

Bref je suis perdu aider moi s'il vous plait. si vous avez besoin de détail n'hésiter pas je vous répondrais...

Merci par avance

Par ALBERT

Chère Madame,

Vous subissez des violences psychologiques et physiques.
*Vous pouvez dès lors quitter le domicile a n'importe quel moment après avoir signalé ces faits auprès de la gendarmerie.

Si vous souhaitez garder le domicile, il faudra introduire un référé violences auprès du juge aux affaires familiales.

Il n'y a aucun délai pour quitter son domicile lorsque l'on est victime de son époux ou concubin.

Cordialement

Maître Sophia ALBERT, Avocat